



Recruté pour accompagner les enfants à l'école, il aurait profité des vacances au village pour abuser sexuellement de la fillette de son patron menaçant la victime de ne rien révéler.

'Une fillette de 10 ans, vous faites l'amour avec elle ? 10 ans ! C'est normal ?' C'est la juge Blanka du Tribunal de grande instance (TGI) du Mfoundi qui a réagi ainsi le 19 janvier 2021. Elle s'indignait devant le choix de défense de Bertrand, 33 ans, en jugement devant la juridiction pour avoir supposément violé et enceinte Bibiche (nom d'emprunt pour assurer l'anonymat). Les faits ont eu lieu entre juin et août 2019. La victime aujourd'hui en classe de 4e dans un lycée de Yaoundé, n'était alors âgée que de 12 ans.

Après l'exposé des faits par le ministère public, l'accusé s'est ingénié à démontrer qu'il a seulement eu des rapports sexuels» consentants avec la victime mais n'est point l'auteur de la grossesse qui a abouti à la naissance d'un garçon. Cette démonstration cynique a irrité le tribunal qui a renvoyé l'affaire pour entendre la version de Bibiche, absente à l'audience.

Le 9 février dernier, Bibiche a comparu devant le TGI du Mfoundi, mais son interrogatoire s'est déroulé à huis clos à cause de son âge. Nous ignorons donc la teneur de ses déclarations. Déjà, le 19 février dernier, sa mère, Marna Mireille, avait été entendue comme témoin du ministère public. Un interrogatoire entrecoupé par ses pleurs. Ce jour-là, la dame a expliqué qu'en fin d'année 2017, son mari lui a offert une voiture.

C'est une de ses copines qui lui a suggéré de prendre son «jeune frère»; Bertrand, comme chauffeur. Ce dernier gagnait un salaire mensuel de 50 mille francs hors avantages. Elle indique que l'accusé avait pour tâche principale d'accompagner ses enfants à l'école. A cette époque, Bibiche, unique fille d'une famille de 5 enfants, était au cour moyen 2.

Marna Mireille raconte que vers la fin d'année 2019, sa fille avait une mauvaise mine et «dormait abondamment». Peu avant les congés de Noël de cette année-là, elle est tombée dans son lycée, «on parlait d'excès de palu mal traité». Mais les examens médicaux pratiqués sur Bibiche vont plutôt révéler toute autre chose : une grossesse.

'A l'hôpital, on à fait l'échographie et on a vu qu'elle avait 4 mois de grossesse, je n'en revenais pas. Je n'en croyais pas mes yeux. J'étais morte de honte', déclare-t-elle. Face aux résultats médicaux, Bibiche a craché le morceau en révélant tout à sa mère.

Regard menaçant

En effet, Marna Mireille indique que tout avait commencé six mois plus tôt, pendant les grandes vacances que la famille a passées au village à Ebolowa.

Bertrand, qu'elle considérait naïvement comme son «fils», dormait avec tous les autres enfants dans une même chambre. Une situation que l'accusé a exploitée pour réaliser son supposé forfait. «Une nuit, il a baissé la culotte de l'enfant puis l'a dépulpée. Quand l'enfant a tenté de crier, il l'a menacée en disant que toutes les femmes passent par là. Si tu tentes de dire, je vais te battre et tuer ta mère», détaille Marna Mireille.

Elle se souvient qu'un matin, elle vu sa fille «pleine de sang», mais elle a cru «que c'était des menstrues». Et lorsqu'elle a demandé à Bibiche pourquoi elle n'a pas porté ses serviettes hygiéniques, la petite s'est plutôt mise à pleurer à chaudes larmes. Bertrand, qui a assisté à la scène, fixait Bibiche d'un «regard menaçant». Selon le témoin, «après le village, il (Bertrand) a continué les rapports sexuels à Yaoundé».

La grossesse de Bibiche a causé beaucoup de tension dans sa famille. Marna Mireille indique que son mari, Papa Roger, était fou de colère lorsqu'il a eu connaissance de l'état de sa fille, il l'indexait comme la responsable et menaçait de dissoudre leur union. «Madame la présidente, si je n'étais pas une femme dure, si je ne faisais pas les neuvaines, je perdais mon foyer», confie-t-elle. Néanmoins, grâce aux prouesses de la médecine, Bibiche a donné naissance à un garçon à 13 ans sans problèmes.

«Elle a repris ses études. Elle est sortie première de sa classe au premier trimestre.» Son bébé, âgé de 6 mois, vit avec ses grands-parents maternels. La dame affirme que pendant la grossesse, les parents de l'accusé ont proposé un arrangement à l'amiable; En vain. Hors de la salle d'audience, à la » fin de sa comparution, une vive engueulade a opposé les parents de Bibiche à la famille de l'accusé. Des noms d'oiseaux fusaient de toute part.

Notons qu'avant d'entendre Marna Mireille, le tribunal a recueilli le choix de défense de Bertrand sur les faits mis à sa charge notamment le crime d'outrage sur mineur de 16 ans suivi

de viol». Mais après l'interrogatoire de la mère de Bibiche, l'accusé s'est ravisé, indiquant que les rapports sexuels décriés étaient consentants. Le tribunal a estimé que le mis en cause ne plaidait donc pas coupable parce qu'il réfute une partie des faits déplorés. Kalara n'a pas suivi l'interrogatoire de l'accusé. Mais si Bertrand est reconnu coupable, son supposé forfait peut lui valoir une peine pouvant aller jusqu'à 20 ans d'emprisonnement.

Journal Kalara
